



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 14 MARS 2016

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce quatorzième jour de mars, de l'an deux mille seize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
			Conseiller (3)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Réjean	Richard	Conseiller (6)
ABSENT :	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

16-03-031

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

16-03-032

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2015, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

16-03-033

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE ST-LUC DE LA MOTTE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser le versement de deux cents dollars (200 \$) à la Fabrique St-Luc de La Motte pour l'organisation du « dîner de Pâques », qui aura lieu le 27 mars prochain.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.



INFORMATIONS AVEC DÉCISION

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

La Municipalité ne peut donner suite à la demande de l'Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue parce que nous manquons d'information concernant la nature de cette association, qu'il existe déjà deux organismes du même genre (régis du logement et le FRAPU) et que le gouvernement désire éviter le dédoublement d'organisme.

16-03-034

RÉSEAU BIBLIO – RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT

IL EST PROPOSÉ, par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'informer le Réseau Biblio que la municipalité de La Motte désire participer à la remise d'un présent pour la reconnaissance des bénévoles de la bibliothèque de La Motte, dont les quinze ans de bénévolat de madame Nicole Richard.

ADOPTÉE

16-03-035

MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, de participer au mois de l'arbre et des forêts en demandant des petits plants d'arbres à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue ; ceux-ci seront distribués aux élèves du primaire, ainsi qu'aux citoyens de La Motte.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que le pacte rural a été reconduit sans modification, les modalités du programme seront révisées pour 2017. Le projet FLIC ainsi que les subventions pour le financement des postes d'agente de développement sont maintenus aux mêmes conditions pour l'année 2016.

La MRC ne donnera pas suite à la demande financement de 40 000 \$ de Valorisation Abitibi-Témiscamingue. S'il y a des besoins spécifiques pour la MRC d'Abitibi, elles seront faites à la pièce.

VOIRIE

16-03-036

REDDITION DE COMPTE 2015 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de deux cent trente-six mille quatre-vingt-dix dollars (236 090 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2. ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;



ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'*Annexe B* ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que la Municipalité de La Motte informe le *Ministère des Transports* de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de février 2016.

16-03-037

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que les comptes du mois de février 2016 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent soixante-seize mille quatre-vingt-dix dollars et un sous. (176 090,01 \$)

ADMQ	578,32 \$
Atelier KGM inc.	133,12 \$
Bell Mobilité	127,79 \$
Bibliothèque de La Motte	560,00 \$
Boutique du bureau Gyva	383,34 \$
Camion Hélie	90 255,38 \$
Castonguay, Luc	285,00 \$
Centre Communautaire de La Motte	110,00 \$
Centre du Camion	496,92 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	100,00 \$
Desjardins sécurité financière	3 336,75 \$
Édition Yvon Blais	672,00 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	7 093,97 \$
Envirobi	560,39 \$
Formule d'Affaires CCL	335,73 \$
Gabriel Gourde	300,00 \$
Groupe Ultima inc.	950,00 \$
Hydro-Québec	136,99 \$
JGR (Amos) Itée	52,94 \$
La Table de concertation de La Motte	250,00 \$
Location Lauzon Amos	-59,17 \$
M & M Nord-Ouest	7,63 \$
Marcel Masse	905,27 \$
Master Card BNC	1 230,34 \$
Ministre des finances	74,73 \$
Ministre du revenu	5 335,37 \$
MRC d'Abitibi	24 475,00 \$
Municipalité de La Corne	251,51 \$
Office municipal d'habitation	908,25 \$
Papeterie Commerciale	5 025,32 \$



Pharmacie Jean Coutu	60,18 \$
Postes Canada	51,66 \$
Receveur général du Canada	2 162,95 \$
Richard, Nicole	297,50 \$
Rôle de paie	11 446,07 \$
Sanimos	839,32 \$
Société assurance automobile	6 738,83 \$
Télébec	228,84 \$
Télédistribution Amos	91,93 \$
UAP inc.	287,37 \$
Ville d'Amos	8 822,04 \$
Vitrierie Pomerleau	190,43 \$

Total : 176 090,01 \$

ADOPTÉE

16-03-038

ABROGATION DES RÈGLEMENTS #204 ET #205

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'abroger les règlements # 204 et #205.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 207 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Le conseiller, monsieur Marcel Bourassa, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il y aura l'adoption du règlement # 207 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

16-03-039

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 17.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

16-03-033

16-03-037

Signé ce dix-septième jour de mars
de l'an deux mille seize